

Très chers amis et donateurs,

A nouveau très heureux de revenir vers vous pour notre traditionnel courrier d'information de l'activité de l'association.

FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

- Notre séjour s'est effectué du 14 février au 21 mars... début de séjour stressant, Air France nous ayant perdu la valise contenant une grande partie des documents de l'association entre Roissy et Dakar.
- L'association SEN-Ecole de Houilles (78) qui intervient pour l'éducation dans le village depuis de nombreuses années, nous a donné un gros coup de main financier pour boucler le programme de travaux réalisé cette année au sein de l'école publique Koor Jokkel Faye. Merci à Christine HELAINE la Présidente de cette association.

LES PARRAINAGES

- Action récurrente et incontournable, les parrainages d'élèves sont très appréciés par les familles. Cette action mobilise 4 414 € (2 892 000 FCFA) du budget de l'association.

LES TRAVAUX

- Gros programme cette année dans la plus ancienne école du village. Après une réunion avec l'administration scolaire et les autorités du village il a été décidé de démolir deux des plus anciennes classes (extrêmement dégradées) et de les reconstruire. Les travaux, menés tambours battants, ont duré un mois et les élèves ont pu reprendre possession des nouvelles classes après les vacances de Pâques. A noter une nouvelle expérience malheureuse puisque la municipalité n'a pas tenu la participation promise pour cette opération. Coût total des travaux : 8 566 € (5 612 000 FCFA)

VOS DONS

Avec plus de 11 000 €, le niveau des dons est resté stable et a permis d'honorer tous nos engagements.

Merci, à toutes et à tous pour votre fidélité et cette générosité qui vous honorent.
Nous vous souhaitons à tous de bonnes fêtes de fin d'année.

Le Président
J. VIGER

Le Trésorier
L. DESPREZ

La Secrétaire
M. VIGER

Vos dons sont à adresser à :

Louis DESPREZ, 40 rue du Dr Charcot Le Becquet 50110 TOURLAVILLE
Ou au siège de l'association : 805 rue du Hameau Burnel 50110 TOURLAVILLE

PS : 66 % de votre don est déductible de votre impôt sur le revenu. Un reçu vous sera adressé par retour de courrier.